

Carte scolaire : des aménagements

Hier, le comité technique spécial départemental, chargé d'élaborer la carte scolaire pour la rentrée 2021, a procédé à des ajustements.

Une première mouture

Vendredi dernier, 5 février, nous avons publié la liste des ouvertures et fermetures de classes envisagées dans le département, pour la rentrée scolaire 2021, de la maternelle au CM2. Elle émanait d'un document de travail remis par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) aux représentants du personnel. Hier jeudi, les protagonistes se sont réunis au sein du comité technique spécial départemental (CTSD), afin de procéder à quelques ajustements.

Ce qui a changé

Deux modifications ont été apportées au document initial : « **Une classe de maternelle sera ouverte à Aunay-sur-Odon (commune des Monts-d'Aunay) et la fusion maternelle et élémentaire envisagée à Laize-Clinchamps a été annulée** », dévoile Laurence Guillouard, secrétaire départementale du syndicat Snuipp-FSU.

Un climat plus serein

La carte scolaire est bien souvent la cause de tensions qui opposent communes, syndicats et parents d'élèves d'un côté, et DSDEN de l'autre. L'année passée, en interdisant les fermetures de classes sans l'accord préalable des maires (en raison du confinement), le ministère de l'Éducation nationale avait apaisé ces tensions. Cette année, cette mesure n'est plus d'actualité. Néanmoins, dans un contexte de baisse démographique constant (- 1 000 élèves à la rentrée prochaine), les prévisions de fermetures (68) et d'ouvertures (43) ne provoquent pas de levée de boucliers dans les rangs des syndicats. « **On sent une volonté affichée de limiter les effectifs dans les classes**, reconnaît Laurence Guillouard. **Mais on constate aussi qu'à moyens équivalents, cela empêche, dans certaines maternelles, de scolariser des enfants de moins de 3 ans.** »

Et maintenant...

Jeudi prochain, 18 février, les mesures de la carte scolaire seront examinées par le Conseil départemental de l'Éducation nationale, présidé par le préfet, Philippe Court. À l'issue de cette réunion, Mathias Bouvier, directeur académique des services de l'Éducation nationale, prendra une décision définitive sur ce premier document. Néanmoins, quelques ajustements pourront être effectués au mois de juin, au regard des listes d'inscriptions transmises par les écoles. Enfin, pour les cas les plus litigieux, un comptage sera effectué à l'entrée des classes, le jour de la rentrée.

Jean-Philippe GAUTIER.